

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: JD SANI CALC Page: 1/6
FDS N°:diver-353 Version du : 2010-04-20

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- **NOM DU PRODUIT :** JD SANI CALC
- **REFERENCE :** 353
- **FOURNISSEUR :** Diversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex
- **Téléphone / Fax :** 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11
- **E-mail / Site internet :**
- **Numéro d'appel d'urgence :** 01 45 42 59 59
- **Informations complémentaires - Type d'utilisation :**
Détartrant puissant pour sanitaires.
FDSinfo-FR@diversey.com
FDSinfo-FR@diversey.com
E-mail : FDSinfo-FR@diversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- CORROSIF
R35: provoque de graves brûlures
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Préparation liquide acide.

Constituants contribuant aux dangers :

CAS N°7664-38-2 Acide phosphorique - C, R34 15-30%
EINECS N°231-633-2
CAS N°69011-36-5 Alcool alkyl éthoxylé - Xn, Xi; R22-41 < 5%
EINECS polymère
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

- **- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter immédiatement un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Enlever tout vêtement contaminé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons le plus proche.
- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: JD SANI CALC Page: 2/6
FDS N°:diver-353 Version du : 2010-04-20

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Manipuler en évitant les projections.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine et fermé.
Ne pas stocker près des produits alcalins.
La température de stockage doit être comprise entre +6°C minimum et +40°C maximum.
Préparation ne relevant pas de la législation sur les installations classées.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITEES D'EXPOSITION:
CAS N°7664-38-2 Acide phosphorique (15-30%): VLE(France)=2mg/m3, soit 0,5ppm
VME(France)=1 mg/m3, soit 0,2ppm
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN 374, catégorie III).
Protection des yeux: appareil de protection des yeux/du visage.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide, de couleur rouge, légèrement parfumé.

PH : à 20°C : <= 2.0

Température de changement d'état :
Non applicable

Point éclair : non applicable

Caractéristiques d'explosivité :
non explosif

Densité : à 20°C : 1,11 g/cm3

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: JD SANI CALC Page: 3/6
FDS N°:diver-353 Version du : 2010-04-20

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réaction exothermique avec les produits alcalins et les métaux.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) comprise entre 200 et 2000 mg/kg.
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
 - peau: provoque de fortes brûlures
 - yeux: provoque de fortes brûlures
 - inhalation: fortement irritant, peut provoquer des oedèmes pulmonaires
 - ingestion: provoque de fortes brûlures. L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.Indications toxicologiques complémentaires: selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: CORROSIF

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Le produit ne doit pas être rejeté dans les eaux usées et les égouts sans dilution ou neutralisation.
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 14 acides

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:
ADR/RID :
UN 1805, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, 8, III.
IMDG:
ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION, 8, UN 1805 , III.
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 8 matières corrosives - Code danger 80
IMDG: Fiche de sécurité: F-A,S-B - Polluant marin: non
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit: JD SANI CALC Page: 4/6
FDS N°:diver-353 Version du : 2010-04-20

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Ingrédients responsables de la classification: acide phosphorique
Symbole : C CORROSIF
Phrases R : R35
Phrases S : S26-28-36/37/39-45
Références réglementaires françaises:
 - Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.
 - Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues sur Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

-

CONCENTRATION en %	< 5	5 à <15	15 à <30	30 & +
Phosphates			X	
Agents de surface non ioniques	X			

-

PARFUMS	PRESENCE
---------	----------

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Ref.FRANCE: FDS0353;Vers.01 (20/04/2010)
Ref.Internat.MSDS6853; Vers.01 (25/06/2008) - Code formule:FM003541 (FAJGW07W47)

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

JD SANI CALC

Page: 5/6

FDS N°:diver-353

Version du : 2010-04-20

Liste des phrases R :

(AFISE 16/10/02)

- R 1 : Explosif à l'état sec.
- R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
- R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
- R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
- R 7 : Peut provoquer un incendie.
- R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
- R 10: Inflammable.
- R 11: Facilement inflammable.
- R 12: Extrêmement inflammable.
- R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
- R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
- R 17: Spontanément inflammable à l'air.
- R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_mable/explosif.
- R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
- R 20: Nocif par inhalation.
- R 21: Nocif par contact avec la peau.
- R 22: Nocif en cas d'ingestion.
- R 23: Toxique par inhalation.
- R 24: Toxique par contact avec la peau.
- R 25: Toxique en cas d'ingestion.
- R 26: Très toxique par inhalation.
- R 27: Très toxique par contact avec la peau.
- R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
- R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
- R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
- R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- R 33: Danger d'effets cumulatifs.
- R 34: Provoque des brûlures.
- R 35: Provoque de graves brûlures.
- R 36: Irritant pour les yeux.
- R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
- R 38: Irritant pour la peau.
- R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
- R 40: Effet cancérigène suspecté _ preuves insuffisantes
- R 41: Risque de lésions oculaires graves.
- R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- R 45: Peut provoquerle cancer.
- R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
- R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
- R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
- R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
- R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
- R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 54: Toxique pour la flore.
- R 55: Toxique pour la faune.
- .../...

Fiche de données de Sécurité

Conforme au Règlement CE 1907/2006

Produit:

JD SANI CALC

Page: 6/6

FDS N°:diver-353

Version du : 2010-04-20

Liste des phrases R (suite) :

- R 56: Toxique pour les organismes du sol.
- R 57: Toxique pour les abeilles.
- R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
- R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
- R 60: Peut altérer la fertilité.
- R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
- R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R 68: Possibilité d'effets irréversibles